

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N^o 10

Lausanne, 18 Mai 1860.

V^e Année.

SOMMAIRE. — Étude sur les canons rayés. — Les frères Rüstow. — De la fabrication des armes de guerre en France. — Ecole centrale. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 (suite).

ÉTUDE SUR LES CANONS RAYÉS

Parmi les études à l'ordre du jour, traitées déjà plusieurs fois sans les résoudre, celle des canons rayés ne saurait être sans importance au point de vue suisse, où l'économie doit aller de pair avec la perfection. Comme cette question est surtout une question de mécanique, il y a convenance à ce que les hommes spéciaux rendent leurs appréciations publiques, car le canon rayé, quoique paraissant au premier abord facile (en ce sens que l'on n'aurait qu'à copier en grand ce que la carabine est en petit) offre, au contraire, une série de problèmes très compliqués et renfermant des difficultés qui pourraient, dans certains cas, aller à l'encontre de ce que l'on cherche. On pourrait risquer d'aboutir à des canons rayés ne valant pas mieux et valant même moins que les autres. Pour s'en rendre raison il suffit d'examiner les qualités que doit avoir une telle arme et les défauts qu'il faut éviter.

Tout le monde sait que le canon a obtenu le pouvoir lancer des projectiles d'un poids d'une charge à une distance bien plus forte qu'un canon ordinaire, y correspondant, et que pour y parvenir on suit le principe déjà existant pour la carabine, c'est-à-dire qu'on se sert de boulets allongés, pointus, pour qu'ils présentent moins de pression à l'air, et qu'au moyen de rayures légèrement en spirale, on fait tourner sur leur axe ces boulets en sortant du canon, avec assez de vitesse pour que la pointe ne dévie pas de la ligne droite devant elle.

Le problème peut donc d'obtenir un tel résultat avec facilité, à peu de frais, avec rapidité et avec une certaine durée.